

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 10805 Numéro SIREN : 798 932 059 Nom ou dénomination : 75e Session Records

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2022 sous le numéro de dépôt 90242

Société 75^E SESSION RECORDS

SAS au Capital de 20.000€

**Siège : 42 Boulevard Magenta
75010 PARIS**

RCS N° 798 932 059 de Paris

***PROCES VERBAL DE DECISION DES ASSOCIES PAR
ASSEMBLEE GENERALE MIXTE (ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE)
DU 30 JUIN 2022 à 10 HEURES***

L'an deux mil vingt-deux,
Le trente juin à dix heures,

Au siège social, les associés de la société 75^E SESSION RECORDS, Société par actions simplifiée au capital de 20.000 euros divisé en 100 actions de deux cent euros (200 €) chacune, se sont réunis en Assemblée Générale, dans le cadre de décisions collectives ordinaires et extraordinaires, sur convocation du président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les Associés présents.

Monsieur Antonin COMPAIN préside la réunion en sa qualité de Président.

Le Président constate que les Associés présents ou représentés possèdent 100 actions sur les 100 actions composant le capital social de la société 75^E SESSION RECORDS de sorte que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que les Associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture de rapport du Président,
- Démission du Directeur Général,
- Démission du Président,
- Agrément d'un nouvel associé,
- Transfert de 5 actions de Monsieur Antonin COMPAIN à Monsieur Alban PELARD,
- Nomination du nouveau Président de la Société, en remplacement de Monsieur Antonin COMPAIN,
- Pouvoirs pour formalités.

DS
UP

DS
AC

Le président dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Les statuts de la Société
- Une copie de la lettre de convocation des associés
- Le rapport du Président
- Et le projet des résolutions qui seront soumises au vote de l'Assemblée

Le Président précise que tous les documents et renseignements prévus par les statuts, la Loi et les règlements, devant être communiqués aux associés, ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, dans les conditions requises.

L'Assemblée, sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis, il donne lecture du rapport du Président.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La Collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du Rapport du Président, décident d'agréer la cession de cinq (5) parts sociales 75^E SESSION RECORDS détenues par Monsieur Antonin COMPAIN, au profit de Monsieur Alban PELARD, moyennant le prix de deux cent euros (200 €) par action 75^E SESSION RECORDS, soit la somme totale de mille euros (1.000 €).

POUR : 100 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Cette résolution, mise aux voix, est en conséquence adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés prennent acte de la démission remise par Monsieur Antonin COMPAIN le 30 juin 2022 de ses fonctions de président de la société. Ils lui donnent quitus entier et définitif de sa gestion.

POUR : 100 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Cette résolution, mise aux voix, est en conséquence adoptée

DS
UP

DS
AC

TROISIEME RESOLUTION

Les associés prennent acte de la démission remise par Madame Yveline RUAUD le 30 juin 2022 de ses fonctions de Directeur Général.

POUR : 100 voix
CONTRE : 0 voix
ABSTENTION : 0 voix

Cette résolution, mise aux voix, est en conséquence adoptée

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide de nommer pour une durée indéterminée, Madame Yveline RUAUD, demeurant 3 rue Lucien et Sacha Guitry – 75020 PARIS, aux fonctions de président de la société en remplacement de Monsieur Antonin COMPAIN, président démissionnaire. Madame Yveline RUAUD, déclare accepter ces fonctions et n'être frappée d'aucune des condamnations, incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions. Elle s'engage à exercer ces fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la société.

POUR : 100 voix
CONTRE : 0 voix
ABSTENTION : 0 voix

Cette résolution, mise aux voix, est en conséquence adoptée

CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide que, pour l'exercice de ses fonctions de président, Madame Yveline RUAUD, reçoit les mêmes pouvoirs que ceux dont jouissait son prédécesseur et percevra une rémunération s'élevant à zéro euro, ainsi que le remboursement de ses frais dans les conditions fixées par cette décision.

POUR : 100 voix
CONTRE : 0 voix
ABSTENTION : 0 voix

Cette résolution, mise aux voix, est en conséquence adoptée

DS
YR

DS
AC

SIXIEME RESOLUTION

Les associés décident que le nom du président ne sera pas porté dans les statuts. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

POUR : 100 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Cette résolution, mise aux voix, est en conséquence adoptée

SEPTIEME RESOLUTION

La Collectivité des Associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

POUR : 100 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 0 voix

Cette résolution, mise aux voix, est en conséquence adoptée

[illegible]

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par tous les associés présents, après lecture.

Madame Yveline RUAUD

DocuSigned by:
Yveline Ruand
3E7626ADC4CC4F1...

Monsieur Antonin COMPAIN

DocuSigned by:
Antonin Compain
D4A86F609D5A4C4...

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 30 JUIN 2022 à 10 HEURES

Nom prénom	Nombre de parts	Signature
Madame Yveline RUAUD	30	DocuSigned by:  3E7626ADC4CC4F1...
Monsieur Antonin COMPAIN	70	DocuSigned by:  D4A86F609D5A4C4...
Total des parts	100	